



## Location de l'Eau Chaude en vue d'une activité festive



**Capacité d'accueil pour une soirée festive 80 personnes maximum**  
**Aménagement de la salle modulable en fonction des besoins**  
**Connexion internet wifi disponible et installation musicale à disposition**  
**(lecteur CD, ampli, baffles, petite table de mixage).**  
**Salle livrée rangée et nettoyée, ménage après événement inclus dans le prix**

### Tarifs

- La location de la salle pour activité festive est disponible à partir de 19h00.
- 250€ / soirée hors TVA (de 19h à minuit) avec service de boissons au bar (aux tarifs de la carte actuelle).
- 50€/heure hors TVA dans le cas d'un dépassement horaire (après minuit).
- Possibilité de repas sur place :
- 1) Un plat unique à 12 euros/personne
- (ex : Riz + Curry de légumes au lait de coco)
- 2) Une formule Entrée - plat - dessert à 25 euros/personne
- (ex : Tartare de carotte et houmous de betterave + Riz curry coco + Gateau chocolat)
- Le loueur a la possibilité d'apporter ses propres boissons moyennant un droit de bouchon : 10€/bouteille de vin, 4€/bouteille de boisson non alcoolisée.
- Le loueur a la possibilité d'apporter à manger sur place, dans ce cas, il prend en charge la logistique et le matériel attendant (vaisselle, nettoyage, service, ect).
- Possibilité de location de vaisselle sur place: 50€

### Conditions

- L'utilisation de la salle se fait sous l'entière responsabilité du preneur, notamment en ce qui concerne le respect des règlements en vigueur sur les nuisances sonores, l'hygiène et la sécurité des participants à l'événement.
- L'eau chaude décline toute responsabilité concernant l'activité pour laquelle la salle est louée.
- La somme de 100 euros doit être payée sur le compte BE69 5230 8057 8278 avant l'occupation des locaux. Elle sert de garantie de paiement de la location et d'éventuels dégâts occasionnés au matériel ou aux lieux. En cas de dommages plus importants, la charge en reviendra intégralement au preneur.
- L'eau chaude se réserve le droit de mettre fin à toute activité considérée comme contraire aux règlements d'ordre public, aux bonnes mœurs ou présentant un danger pour l'intégrité des biens ou des personnes.
- Le preneur prépare sa salle en vue de l'activité pour laquelle elle est louée.
- La salle doit être rendue rangée et entièrement libérée de tout le matériel qui y a été apporté, les lumières éteintes. Le matériel étranger à la maison doit être livré et enlevé, en dehors des heures du service de midi les jours d'ouverture (du mardi au dimanche entre 12h et 14h).
- Les poubelles qui ne font pas l'objet d'un ramassage par le service normal de la voirie doivent être évacuées par l'utilisateur de la salle.



## Formulaire de réservation



La réservation n'est effective qu'après versement de l'acompte et signature du présent contrat entre :

L'eau chaude/Het warm Water  
25,rue des Renards, 1000 Bruxelles  
04 93 37 81 64  
info@hetwarmwater.be

et

M ou Mme : .....  
Téléphone : .....  
Email : .....  
Adresse : .....

Le preneur s'engage à occuper la salle le ..... de ..... à ..... que L'eau chaude met à sa disposition aux conditions ci-décrites.

Remarques supplémentaires :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

En cas de litige, les Tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

*Pour L'eau chaude*

*Le Preneur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)*